

Auxerre, le 02/12/24

Le Président

Affaire suivie par : Yvan TELPIC de l'Agence technique départementale de l'Yonne

Standard: 03 86 34 61 01 Courriel: atd@yonne.fr

à

Réf.: 2024/12/152

Mesdames et Messieurs les présidents des structures *Gémapiennes* de l'Yonne,

Objet : Gestion intégrée des eaux pluviales

Pièce jointe : Organigramme de l'ATD

Mesdames et Messieurs les présidents des structures Gémapiennes de l'Yonne,

Je souhaite porter à votre connaissance l'assistance que l'Agence technique départementale est susceptible d'apporter aux communes, sur la thématique de la gestion intégrée des eaux pluviales en milieu urbain, en réalisant en tant que Conseil ou Assistant à maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité, d'opportunité ou bien d'aide à la décision.

Dans un tissu urbanisé, cela passe notamment par l'étude de solutions, relevant de compétences *a priori* communales, qui permettent de favoriser l'infiltration des eaux de pluie *in situ* et donc de réduire la vulnérabilité des enjeux situés à l'aval.

S'agissant des territoires icaunais, majoritairement ruraux, les zones de production de l'aléa sont souvent situées sur des bassins-versants naturels, agricoles ou forestiers dont les éventuels aménagements relèvent de la compétence GEMAPI.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous informer que les études que l'ATD est susceptible de produire sur la thématique des eaux pluviales, pour le compte des communes, pourront potentiellement nous amener à proposer d'associer les structures *Gémapiennes* au sein des comités techniques ou de pilotage.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre l'attache de M. Anthony MENET, responsable du pôle assainissement de l'Agence, ou bien de M. Yvan TELPIC, directeur, dont les coordonnées figurent sur l'organigramme joint à la présente.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme DELAVAULT

